***Trails du Val d’Argent, règlement 2021***

**1. Présentation**

Le trail du val d'Argent, la Brézou’hard, la Ronde des Mines, le Tour de l’Horloge et le Trail des Jeunes sont des épreuves de compétition sportive ouvertes aux coureurs et non aux randonneurs. Elles donnent lieu à un classement et à des récompenses en fonction des catégories. Elles se déroulent en pleine nature et en semi-autonomie sur un parcours balisé, le dimanche 9 mai 2021, avec une possibilité de report au 31 octobre 2021.

**2. Organisation**

Elle est assurée par des bénévoles, membres des Val Trotteurs et des autres clubs sportifs du Val d’Argent.

**3. Inscriptions**

Pour vous accueillir au mieux, les inscriptions seront limitées à 750 coureurs. Les inscriptions se font uniquement par internet sur: [https://myoutdoorbox.com/fr/courses](https://www.sporkrono.fr/events/trail-du-val-dargent/)

Attention, il n’y aura pas de possibilité d’inscription sur place le jour de la course. La date limite est fixée au 2 mai 2021 minuit par internet. Pour les inscriptions par courrier, le 8 avril 2L’inscription à l’ensemble des courses comprend un lot coureur.

Votre inscription ne sera validée que si vous présentez :

* Une licence FFA ou sa copie, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d’un Pass’ Running en cours de validité le jour de la manifestation sportive.
* Ou une licence compétition délivrée par la FFCO en cours de validité le jour de la manifestation, ou sa copie.
* Ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition** ou sa copie datant de moins d’un an à la date de la compétition.
* Les coureurs de nationalité étrangère sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, même s’ils sont détenteurs d’une licence compétition émise par une fédération affiliée à l’IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l’authentification du médecin. S’il n’est pas rédigé en langue française, une traduction sera nécessaire.
* Une [autorisation parentale](file:////règlement-et-inscription-printemps/inscription-printemps/) est obligatoire pour tous les coureurs mineurs.

***Sans transmission d’un de ces documents par internet (protocole covid-19), l’organisation ne pourra vous remettre votre dossard.***

**4. Remboursement des inscriptions**

Aucune demande de remboursement d’une inscription ne sera acceptée  en raison des frais engagés par l’organisation pour son traitement et l’accueil des coureurs.

**5. Participation**

Selon les règles en vigueur de la commission des courses hors stade, qui tiennent compte de la distance et du dénivelé de la course:

* le Trail des Jeunes est réservé aux adolescents nés en 2007 - 2004 (minimes et cadets).
* le Tour de l'Horloge est ouvert à tous à partir de la catégorie cadets.
* La Brézou'hard et le Trail du Val d'Argent sont ouverts à tous à partir de la catégorie espoir.
* Concernant les courses "adultes", les participants doivent être entraînés au terrain montagneux et familiarisés avec les imprévus qui peuvent survenir en montagne. Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de consulter la météo pour adapter votre tenue aux conditions qui peuvent être changeantes, tempétueuses et froides, notamment sur la Brézou’hard, qui propose un long passage au-dessus de 1100 m d’altitude.

**6. Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s’effectue au COSEC de Sainte-Marie-Aux-Mines :

* Le samedi 8 mai de 16h à 18h30
* Le dimanche 9 mai à partir de 7h

**7. Horaires**

Les différents départs auront lieu sous forme de contre la montre, au niveau du n°9, rue D’Untergrombach, au COSEC de Sainte-Marie-Aux-Mines ? Chaque coureur pourra partir librement entre les horaires suivants :

* le Trail du Val d'Argent partira de 8h à 8h45
* La Brézou’hard partira de 8h45 à 9h30
* La Ronde des Mines partira à de 9h30 à 10h
* Le Tour de l’Horloge partira à 10h à 10h30
* Le Trail des Jeunes partira de 10h30 à 11h

**8. Matériel fortement recommandé**

Il appartient à chacun d’adapter le matériel à emporter sur nos courses à son niveau, à sa connaissance du milieu et aux conditions météorologiques du jour de la course. Vous évoluerez en nature et en montagne, sur un terrain pouvant être accidenté et avec une météo pouvant être hivernale.

Exemple indicatif de matériel pour le Trail du Val d'argent et la  Brézou’hard :

* chaussures de trail, avec un crantage en bon état.
* **réserve d’eau ou de boisson énergétique d’1 litre minimum**
* couverture de survie
* téléphone portable
* sifflet
* veste coupe vent.
* Pour le Trail du Val d'Argent: **réserve de nourriture permettant de se ravitailler entre deux points de ravitaillement.**

Et en fonction des conditions météorologiques : vêtements chauds (collant de course à pied, sous-vêtement thermique à manches longues, veste imperméable et respirante, gants, bonnet)…

L’organisation se réserve le droit de rendre un matériel obligatoire en fonction des conditions météorologiques.

Compte tenu de la distance de la Ronde des Mines et du Tour de l’Horloge, de  leur altitude, et du ravitaillement à mi-course, il n’y a pas de matériel obligatoire. Néanmoins l’organisation se réserve le droit de vous recommander du matériel en fonction des conditions météorologiques : vêtements chauds (collant de course à pied, sous-vêtement thermique à manches longues, veste imperméable et respirante ou veste coupe-vent, gants, bonnets)

**9. Parcours, balisage,  contrôles et barrières horaires**Ils sont visibles sur le site internet :

<http://trailduvaldargent.jimdo.com/parcours/>

Ils seront balisés à l’aide de panneaux signalétiques. Le passage des routes sera assuré par des signaleurs. Le kilométrage ne sera pas indiqué. L’organisation prend un grand soin à rendre le parcours bien visible. Elle ne pourra donc pas être tenue pour responsable d’un manque d’attention et de vigilance de la part des coureurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au Code de la Route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Des pointages des coureurs auront lieu aux ravitaillements et en différents points du parcours.

**10. Ravitaillements et respect de l’environnement**

Pour l’ensemble des 4 courses, un ravitaillement est prévu à l’arrivée, sous forme de sachet à emporter en raison de l’épidémie de covid-19.

Pour le Trail du Val d'Argent, il y aura **4 ravitaillements, liquides uniquement**, en raison du covid-19

* Ravito 1 : 10ème  kilomètre
* Ravito 2 : 18ème kilomètre
* Ravito 3 : 25ème kilomètre
* Ravito 4 : 38ème kilomètre

Pour la Brézou’hard,  il y aura **deux ravitaillements, liquides uniquement:**

   - Ravito 1 : 10ème  kilomètre

   - Ravito 2 : 18ème kilomètre

Pour la Ronde des Mines, il y aura **deux ravitaillements, liquides uniquement:**

   - Ravito 1 : 5ème  kilomètre

   - Ravito 2 : 8ème  kilomètre

L’assistance personnelle est autorisée uniquement aux points de ravitaillement officiels. Tout ravitaillement se faisant hors zone entraînera une disqualification, de même que le jet de déchets.

**11. Chronométrage et résultats**

Le chronométrage des courses sera assuré à l’aide de puces électroniques par la société Sporkrono. <http://www.sporkrono.fr/> Les résultats complets seront disponibles sur le site de notre chronométreur et sur notre site dès le soir de la course, puis le lendemain sur le site des DNA.

**12. Récompenses**

Sur toutes les courses, seuls les trois premiers et les trois premières « scratch » seront récompensé(e)s. La remise des prix aura lieu sans podium, en raison de l’épidémie de covid-19, le plus rapidement possible après l’arrivée du et de la troisième de chaque course.

**13.Vestiaires, douches, consigne**

Il n’y aura ni vestiaires, ni douches, ni consigne en raison de l’épidémie de covid-19.

**14. Parkings**

Pensez aux transports en commun : la course est accessible en TER depuis la gare de Sélestat. Différents parkings seront mis à votre disposition près du site de départ/arrivée. Des bénévoles vous aiguilleront.

**15. Assurance**

 Une assurance responsabilité civile a été souscrite, mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

**16. Hébergement**

Pour trouver un hébergement, vous pouvez vous renseigner auprès de l’Office de tourisme du Val d’Argent <http://www.valdargent-tourisme.fr/> ou auprès de notre partenaire, le camping « les reflets du Val d’Argent »: <http://www.les-reflets.com/fr/>

**17. Secours et abandon**

 Ils seront assurés par les membres de la protection civile 67 présents sur les parcours et à l’arrivée. Un médecin sera également sur le site. Il est habilité à déclarer hors course tout concurrent qu'il jugera inapte à continuer l'épreuve.

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement se signaler auprès d'un bénévole de l'organisation et rendre son dossard. Il peut également prévenir le responsable de la course par téléphone au : **06 77 15 98 09.(actif seulement le jour de la course).**

**18. Accident et vols**

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ni en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

**19. Droit à l’image**

Chaque participant autorise l’organisation ainsi que les ayants-droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l’occasion de la manifestation.

**20. Annulation de l’épreuve :**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter ou d'annuler une épreuve sans que cela ne puisse donner lieu au versement d'indemnités par l'organisation.

Tout participant aux Trails du Val d’Argent doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Les Val trotteurs.

**DEUXIEME PARTIE : DISPOSITIF ET MESURES SANITAIRES - COVID-19**

Ce document inclut l’ensemble du dispositif sanitaire et énumère les directives opérationnelles mis en place dans le cadre de la pandémie du Covid-19, afin d’assurer la sécurité de l’ensemble des personnes présentes aux trails du val d’Argent, le 9 mai 2021.

Ce dispositif a été établi après réflexion commune entre les organisateurs de la course ainsi qu’en suivant les guides de recommandations sanitaires publiés par l’International Trail Running Association (ITRA) et par la Fédération Française d’Athlétisme (FFA).

La FFA a mis en place le Score Safe Run, un outil permettant d’évaluer les risques sanitaires pour l’organisation des courses : <https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations_sanitaires_running.pdf>

Les trails du Val d’Argent obtiennent obtient un score de 2 sur 7, soit un « risque global de l’événement de très faible à faible ».

L’ensemble du dispositif sanitaire permet à l’événement de respecter l’ensemble des recommandations de la FFA et de l’ITRA pour chacun des participants et membres de l’organisation, à partir de leur arrivée sur le site du trail jusqu’à leur sortie. Bien sûr, le dispositif permet également aux coureurs d’être en sécurité tout le long de leur parcours. Afin de rendre le dispositif plus lisible, l’ensemble des mesures ont été classifiées dans les catégories suivantes :

1. inscriptions

2. Retrait des dossards sur plusieurs jours

3. Les départs séquencés

4. Hygiène et gel hydroalcoolique

5. Port du masque pour tous, y compris les coureurs

6. Une équipe dédiée contre le Covid-19

7. Une communication importante, une charte à signer pour tous.

8. Divers

1. INSCRIPTIONS

L’organisateur décide de fermer les inscriptions soit à la date du 5 mai 2021. soit à 750 coureurs

1. RETRAIT DES DOSSARDS

Ils se dérouleront le 8 mai , puis le 9 mai au matin, pour en étaler au maximum la distribution.

- Mise en place d’un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique

- Flux régulés en fonction de la capacité d’accueil du lieu, en extérieur.

- Présentation des pièces d’identité sans contact

1. LES DEPARTS LIBRES

Pour éviter tout attroupement sur la ligne de départ, les courses seront chronométrées sous forme de contre la montre, chaque coureur choisissant librement son heure de départ, en respectant les horaires suivants :

* le Trail du Val d'Argent partira de 8h à 8h45
* La Brézou’hard partira de 8h45 à 9h30
* La Ronde des Mines partira à de 9h30 à 10h
* Le Tour de l’Horloge partira à 10h à 10h30
* Le Trail des Jeunes partira de 10h30 à 11h

Les coureurs pourront retirer leur masque 200m après le départ et devront le garder jusqu’à l’arrivée sur eux et le sortir en cas de contact nécessaire (secours, ravitaillement).

1. HYGIENE ET GEL HYDROALCOOLIQUE

Du gel hydroalcoolique sera à disposition en libre-service aux différents points stratégiques : entrée/sortie des toilettes, entrée/sortie de la zone remise des dossards entrée/sortie de la zone de départ, parking, ainsi qu’à d’autres positions.

Sur les différents points ravitaillements sur les parcours, **seule de l’eau sera à disposition des coureurs**. Les coureurs sont équipés d'une flasque personnelle de 500ml qu’ils doivent présenter à chaque point d’eau. Des bouteilles d’eaux individuelles de 500ml seront également disponibles et ne pourront faire l’objet d’un échange entre coureur. Les bénévoles en charge du ravitaillement seront munis des équipements de protection pour les servir, sans pas de contact direct entre les ravitailleurs et les coureurs. Aucune nourriture solide ne sera disponible à ces ravitaillements. Les tables aux ravitaillements sont régulièrement nettoyées et désinfectées par les organisateurs.

Le ravitaillement final se fera sous la forme d’un sac garni donné individuellement à chacun des coureurs. Les sacs garnis seront composés de bouteilles individuelles et de nourriture emballée à l’unité, aucun self-service. Les sites départ et arrivée seront nettoyés et désinfectés après l’événement. Aucun résidu ne sera laissé sur le site.

L’OMS ne recommande pas le port systématique de gants jetables (car cela peut augmenter le risque de transmission de germes et se laver les mains réduiraient offre une meilleure protection contre le Covid-19). De ce fait, aucun personnel ne sera équipé de gants jetables.

1. PORT DU MASQUE

Même si l’étendue du terrain permet aux individus de respecter aisément les distanciations physiques, le port du masque de protection sera obligatoire pour l’ensemble des participants et membres de l’organisation. Dans l’enceinte du sas de départ, le port du masque de protection sera également obligatoire pour l’ensemble des coureurs jusqu’à leur départ. Pendant la course, les coureurs devront le garder sur soi afin de le remettre dès leur sortie de la zone d’arrivée.

1. UNE EQUIPE DEDIEE CONTRE LE COVID

Un membre de l’organisation sera responsable du dispositif sanitaire et aura une équipe de bénévoles. Durant l’événement, sa mission consistera exclusivement à veiller à la bonne mise en œuvre de toutes les mesures sanitaires par l’ensemble des individus, incluant les organisateurs, les participants ainsi que les prestataires et intervenants extérieurs. L’ensemble des prestataires et des intervenants extérieurs devront mettre en place un dispositif approprié afin de respecter les mesures et protocoles sanitaires. Leur dispositif devra être en accord et en harmonie avec les dispositifs mis en place par l’organisation

1. COMMUNICATION ET CHARTE

L’ensemble des coureurs et membres de l’organisation doivent accepter la « charte du coureur - engagement post Covid-19 » ou la « charte membre de l’organisation - engagement post Covid-19 », indiquant l’ensemble des mesures et règles sanitaires vis-à-vis du Covid-19. Nous indiquons également à l’ensemble des participants et des visiteurs qu’il est conseillé de venir avec son propre flacon individuel hydroalcoolique. Une communication semblable sera également faite sur les réseaux sociaux. L’e-mail et les publications sur les réseaux sociaux indiqueront clairement aux coureurs qu’ils ne doivent pas assister à l'événement si :

1. Ils ont une fièvre de ≥ 38°C le jour de l’événement

2. Ils ont eu des signes ou des symptômes du Covid-19 au cours des 14 derniers jours ; une toux continue, de la fièvre, un changement ou une perte de goût/d'odeur.

3. Ils ont été en contact avec une personne malade ou symptomatique au cours des 14 derniers jours.

4. Ils ont voyagé au cours des 14 derniers jours dans un pays étranger où la transmission du

Covid-19 est très active et continue.

• L’ensemble du dispositif sanitaire sera communiqué de manière répétée via des emails, sur notre site internet, sur la page Facebook de l’événement, ainsi qu’oralement via les speakers.

• Des panneaux de rappel reprenant les mesures et protocoles sanitaires que chacun se doit d’adopter (port du masque obligatoire, distanciations sociales, sens de circulation, lavages des mains fréquents, etc) seront mis à l’entrée du site.

1. DIVERS

A. RAVITAILLEMENTS

- Les coureurs devront être autonomes pour la partie solide.

Pour la partie liquide : les coureurs sont équipés d'une flasque de 500ml qu’ils doivent présenter à chaque point d’eau. Des bouteilles d’eaux individuelles de 500ml seront également disponibles et ne pourront faire l’objet d’un échange entre coureur. Les bénévoles en charge du ravitaillement seront munis des équipements de protection pour les servir. Le port du masque peut être demandé par nos bénévoles sur le ravitaillement

B. ZONE ARRIVEE

- Respect des règles de distanciation par le public

- Mise en place d’un parcours à sens unique permettant au coureur ayant terminé sa course de quitter le site.

- Port du masque obligatoire dès la ligne d'arrivée franchie

- Pas d’affichage de résultats, ils seront consultables uniquement en ligne

- Remise des prix immédiate, dès l’arrivée des trois premiers et des trois premières de la course.

- Les douches, soins kiné, consignes et vestiaires sont supprimés.

C. APRES COURSE

- Ouverture d’une cellule de veille Covid-19, pendant 14 jours post-course avec envoi d’un

questionnaire « médical ». Présence du public et des accompagnateurs interdite sur les zones de départ et d’arrivée. Les spectateurs souhaitant encourager les participants sur le parcours devront porter le masque.

D. CHARTE COUREUR ET BENEVOLE

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur ou bénévole des trails du val d’Argent, je m’engage à :

1- Respecter les gestes barrières en vigueur (port d’un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2- Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

• Porter le masque sur les sas de départs que je garde sur moi pendant la course et remets après l’arrivée dans la file du parcours de sortie

• Respecter le sens de circulation

• Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur de 2 mètres avec les autres participants et en ne dépassant que dans les zones larges d’accès

• Ne pas cracher au sol

• Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle

3- Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants ou bénévoles

4- Comprendre qu’en prenant part à l’événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l’épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5- Accepter, en prenant part à l’évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6- Ne pas assister à l’événement si :

• J’ai une fièvre de ≥ 38°C le jour de l’événement

• J’ai eu des signes ou des symptômes de Covid-19 au cours des 14 derniers jours ; une toux continue, de la fièvre, un changement ou une perte de goût/d'odeur.

• J’ai été en contact avec une personne malade ou symptomatique au cours des 14 derniers jours.

• J’ai voyagé au cours des 14 derniers jours dans un pays étranger où la transmission du

Covid-19 est très active et continue.

7- Faire preuve de civisme en m’engageant à prévenir le référent Covid-19 de l’organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

8- Télécharger si possible et m’enregistrer sur l’application « Anti-Covid » préalablement à ma venue sur l’événement.

9- Toutes les personnes doivent s’engager à être joignable par les services de l’Etat en cas de suspicion de covid.

Les Val trotteurs